

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1921

présenté par
M. Didier Martin, rapporteur thématique

ARTICLE 3

À la troisième phrase l'alinéa 2, substituer au mot :

« dédié »

le mot :

« consacré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.